

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 328/01

ÉFAI – 010809 – AMR 38/028/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

JAMAÏQUE

Katchroy McLeish

Londres, le 20 décembre 2001

Katchroy McLeish, qui a été blessé par balle par des membres des forces de sécurité en février de cette année, a porté plainte contre les policiers impliqués. Le 17 décembre, il a été menacé de mort par un policier et Amnesty International s'inquiète pour sa sécurité.

Alors que Katchroy McLeish se déplaçait à bicyclette, un policier l'a désigné en disant à un autre agent : « *C'est sur lui que mon collègue a tiré.* » Lorsque Katchroy McLeish s'est arrêté pour demander au policier pourquoi il le montrait du doigt, le policier a répondu : « *Tu es mort. Ton heure va bientôt venir.* » Katchroy McLeish a rapporté la scène aux autorités policières, y compris au directeur de la police. La police lui aurait déclaré que le policier en question allait recevoir un avertissement.

Katchroy McLeish a été blessé par balle en février 2001, alors qu'il regardait des soldats tirer sur un autre homme circulant à vélo. Un passant a tenté de le transporter à l'hôpital, mais la police a essayé de l'en empêcher sous la menace d'une arme. Une fois à l'hôpital, Katchroy McLeish est resté menotté et a été inculpé de tir volontaire. Le magistrat n'a pas retenu cette charge, mais la police a ensuite accusé Katchroy McLeish de tir volontaire et de détention illégale d'arme à feu. Amnesty International reçoit souvent des informations selon lesquelles la police jamaïcaine place délibérément une arme sur les personnes qu'elle a blessées par balle avant de les accuser d'infractions à la législation sur les armes à feu. L'affaire Katchroy McLeish a été reportée à quatre reprises, les policiers ne s'étant pas présentés au tribunal. Lorsqu'ils ont finalement comparu, le 24 octobre, le ministère public a abandonné les poursuites sans condition.

Deux soldats et un policier sont actuellement jugés dans le cadre de cette affaire. Ils sont inculpés d'avoir causé des blessures par des moyens illégaux. Par ailleurs, Katchroy McLeish a intenté une action civile contre les forces de sécurité.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les policiers et les soldats sont rarement tenus de rendre des comptes au sujet des violations des droits humains, qui sont fréquentes en Jamaïque et qui prennent notamment la forme d'exécutions extrajudiciaires, de recours abusif à la force, d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Il est de plus en plus fréquent que les témoins et les victimes fassent l'objet de menaces et d'actes d'intimidation au cours des enquêtes menées sur leurs allégations. Un Programme de protection des témoins a récemment vu le jour, mais il ne garantit pas à tous les participants une sécurité adéquate.

Janice Allen a été abattue par la police en 2000. En mai 2001, après qu'un policier eut été inculpé de meurtre, son frère a été détenu sans inculpation et sa famille a reçu des menaces de mort.

**ACTION RECOMMANDÉE** : merci d'envoyer aussi vite que possible des appels en français, en anglais ou dans votre propre langue :

- dites-vous préoccupé par le fait qu'un policier a menacé de tuer Katchroy McLeish, et exhortez les autorités à agir immédiatement afin de veiller à ce que ce dernier soit réellement protégé contre toute nouvelle menace de mort ou mesure d'intimidation ;
- demandez aux autorités d'ordonner dans les meilleurs délais l'ouverture d'une enquête indépendante et exhaustive sur cette menace de mort, de traduire en justice les responsables présumés et de suspendre de ses fonctions, pendant la durée de l'enquête, tout policier impliqué.

**APPELS À :**

Directeur de la police :  
Francis A. Forbes, CD, LL.B.  
Commissioner of Police  
Office of the Commissioner  
101-105 Old Hope Road  
Kingston 6, Jamaïque  
**Fax** : + 1 876 927 7516

**Formule d'appel** : *Dear Commissioner*, / Monsieur le  
Directeur,

**Procureur général et ministre de la Justice :**

The Hon. A. J. Nicholson  
Attorney General & Minister of Justice  
Ministry of Justice  
Mutual Life Building  
North Tower, 2 Oxford Road  
Kingston 5, Jamaïque

**Fax** : + 1 876 906 1724 (la ligne est parfois difficile à  
obtenir)

**Formule d'appel** : *Dear Attorney General*, / Monsieur le  
Procureur,

Ministre de la Sécurité nationale :

The Hon. P. Philipps  
Minister for National Security  
Mutual Life Building  
North Tower, 2 Oxford Road  
PO Box 472, Kingston 5, Jamaïque

**Fax** : + 1 876 906 1712 (la ligne est parfois difficile à  
obtenir)

**Formule d'appel** : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :****Poste de police de Constant Spring :**

Constant Spring police station  
1-3 Cassava Piece Road  
Kingston 8, Jamaïque  
**Fax** : + 1 876 969 7904

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Jamaïque dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*